EDITORIAL

Un cas d'école

Dans leur course éperdue aux profits à court terme, les multinationales et leurs filiales ne s'embarrassent ni d'éthique ni de développement économique local dans les pays où elles interviennent. Le "cas Perenco", mis en avant par le Collectif Guatemala pour exiger une législation contraignante, est une illustration des industries extractives qui poursuivent leurs activités aux dépens des populations et de l'environnement. En se rapprochant de l'oligarchie nationale et en finançant l'institution militaire, l'entreprise pétrolière Perenco s'allie à des secteurs impliqués dans le conflit armé interne qui a fait plus de 200 000 morts entre 1960 et 1996. Le président guatémaltèque lui-même est accusé de tortures et d'actes de génocide durant cette période. Pain béni pour Perenco, qui a usé son poids financier pour obtenir le renouvellement de son contrat dans une zone protégée par des accords nationaux et internationaux. Loin de renforcer la démocratie et l'Etat de droit, la multinationale franco-britannique perpétue une tradition d'impunité. En Equateur (*Golias Hebdo* n° 260), où la justice a pu poursuivre son cours, le groupe pétrolier Chevron a été condamné pour les délits de pollution créés par sa filiale Texaco.

En plaçant les exactions et les connivences de l'entreprise Perenco comme emblématiques des transnationales qui interviennent sur la planète, le Collectif Guatemala rejoint l'universalité des combats. Dans sa campagne, le Collectif a su fédérer des associations et des ONG autour du langage commun de la solidarité, de la justice et de la dignité humaine. Avec une place toute naturelle pour le Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui fête cette année cinquante ans d'engagements et de partenariats. Le formidable travail en réseau qui se met en place, les soutiens qu'il suscite, pourraient annoncer une évolution de la loi française. Et peut-être au-delà, puisque la Coalition européenne pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises rassemble plus de 250 organisations présentes dans quinze pays européens. ❐ **Golias**

Perenco : de l'impunité des transnationales

Eva Lacoste

Dans l'état actuel du droit, une société-mère ne peut être tenue pour responsable des atteintes aux droits humains et environnementaux qui découlent de l'activité de ses filiales dans des pays non européens. Un vide juridique contre lequel se bat le Collectif Guatemala et un large réseau d'associations et d'ONG, à travers le cas emblématique de l'entreprise pétrolière Perenco.

Lancée à l'initiative du Collectif Guatemala, la campagne «*Du cas Perenco à la responsabilité pénale des entreprises et de leurs filiales* » était inaugurée le 24 septembre à Paris, au cinéma d'art et d'essai Action Christine. Pour lancer le débat, le film documentaire *Des dérives de l'art aux dérives du pétrole*. Témoignage accablant qui dénonce l'impact des activités de l'entreprise franco-britannique Perenco et de sa filiale Perenco Guatemala Ltd, et révèle le traitement indigne des populations qui subissent violences et intimidations et vivent chaque jour l'angoisse de devoir quitter leurs terres. « *Je n'ai jamais vu des gens dans une situation aussi précaire et vulnérable* », nous confiait le réalisateur Grégory Lassalle, membre du Collectif Guatemala, qui connaît bien le pays, puisqu'il a été, entre 2004 et 2010, coordinateur de terrain avec le réseau international de solidarité Acoguate, onze organisations dont le Collectif Guatemala. Un des points forts du documentaire : l'inauguration de l'exposition « *Mayas, de l'aube au crépuscule* », le 21 juin 2011 au Musée des Arts premiers à Paris. Champagne, petits fours et beaux discours qui contrastaient étrangement avec les conditions de vie misérables des communautés qui survivent dans la zone d'exploitation de Perenco. Où l'on apprend que l'exposition était sponsorisée par la multinationale. Le Maya ancien est plus intéressant que le Maya d'aujourd'hui, et surtout il est muet, résume assez bien ses préoccupations culturelles. Fruit d'une enquête de terrain et présenté la veille de l'inauguration de l'exposition, le rapport du Collectif Guatemala (http://www.uneseuleplanete.org/Rapport Perenco 2011-2.pdf) offre une réalité beaucoup moins prestigieuse.

«*Les autorités ne nous écoutent pas, nous venons pour dénoncer la situation et exiger la justice* », déclarait l'avocat Ramon Cadena, directeur pour l'Amérique centrale de la Commission internationale des juristes, accueilli au cours de cette campagne du Collectif Guatemala, avec deux représentants des communautés mayas, Mario Ramos et Hilda Ventura. En France, comme en Europe, il est aujourd'hui impossible de tenir responsables les multinationales des atteintes aux droits humains et à l'environnement commises par leurs filiales. Un vide juridique dont sont victimes les populations, dans les pays où l'impunité demeure la règle. Sur cette question qui appelle à une large mobilisation, le Collectif Guatemala bénéficie du soutien de festivals qui projettent son film documentaire en présence du réalisateur (www.collectifguatemala.org) et associe à sa campagne les associations et ONG[1] qui dénoncent les exactions des multinationales et luttent comme Sherpa contre la criminalité économique. Fin septembre, la conjoncture permettait en outre de faire converger les mobilisations. Notamment le lancement de la campagne des Amis de la Terre sur l'entreprise française Total, en partenariat avec Attac et la Fédération internationale des droits de l'homme. Le 22

septembre avait lieu le Global Frackdown, débat international contre la fracturation hydraulique et les gaz et huiles de schistes, qui illustre l'universalité des luttes face à l'irresponsabilité des multinationales. Présente au rassemblement de Saint-Christol-lès-Alès (Gard), la délégation guatémaltèque intervenait au cours des débats.

Renouvellement de contrat en toute illégalité

Implantée au Guatemala depuis 2001, la société pétrolière Perenco est dirigée par la famille Perrodo, actionnaire majoritaire et 21ème fortune française en 2012 selon la revue *Challenges*. Son siège social est basé à Londres, mais elle dispose de bureaux à Paris et aux Bahamas. Le renouvellement de son contrat en 2010 marquait le poids d'une multinationale qui intervient dans seize pays d'Afrique centrale, d'Amérique latine et du pourtour méditerranéen, ainsi qu'en mer du Nord. Signé en 1985 entre le gouvernement guatémaltèque et Basic Resources, dont Perenco rachète les concessions en 2001, le contrat initial devait prendre fin en août 2010. Mais Perenco utilisera son influence au plus haut niveau de l'Etat et du Parlement pour obtenir sa prolongation de quinze ans. «*Non seulement le contrat est prolongé, mais il élargit la zone d'exploitation, ce qui constitue une violation de la loi sur les zones protégées*», exposait Ramon Cadena. La Perenco exploite en effet 47 puits dans le département du Petén et envisage d'en ouvrir quatre autres : au sein même du Parc national Laguna del Tigre, la plus grande zone humide d'Amérique centrale et protégée à ce titre par la Convention Ramsar, traité international ratifié en 1990 par le Guatemala. Aucune étude d'impacts n'a été menée ou du moins rendue publique, en contradiction avec la loi de protection et d'amélioration de l'environnement votée par le Parlement en 1986. Superbement ignorée, la consultation des populations autochtones, prévue dans les accords de paix 1996 après le conflit armé interne, et la convention 169 de l'Organisation internationale du travail signée par le Guatemala en 1996. Il s'est révélé en outre que le plan de gestion du Parc national de la Laguna del Tigre avait été falsifié et que des passages relatifs à l'exploitation pétrolière et ses conséqences sur la conservation des écosystèmes avaient été supprimés. En 2010, pas moins de huit recours étaient rejetés par la Cour constitutionnelle, dont celui mené par Ramon Cadena, à la demande de personnalités civiles et de Mgr Rodolfo Quezada Toruno alors cardinal-archevêque du Guatemala.

Perenco finance l'armée

La pollution des eaux et des sols, les émissions d'oxyde d'azote et d'oxyde de soufre entraînent des pluies acides et affectent l'environnement, mais pas seulement. Les effets sur la santé se traduisent par des maux de tête, nausées, tâches de peau, problèmes de vue, cancers... surtout près de la communauté de La Libertad où est située la raffinerie. Oubliées du gouvernement central, « invisibles », les communautés mayas survivent dans des campements de fortune. Perenco se targue de leur apporter un soutien. Mais les seules aides constatées sont des pupitres de faible qualité léguées aux écoles et des "centres de santé" qui ne sont souvent que des cabanes en bois sans aucun matériel. Dans le cadre du renouvellement de son contrat, Perenco s'engageait à financer pour trois millions de dollars six nouvelles casernes militaires dans la Laguna del Tigre. Les fameux Bataillons verts censés protéger l'environnement et lutter contre le trafic de drogue, mais qui, dans les faits, protègent les installations pétrolières et s'en prennnent aux populations locales. Contrôles, intimidations, expulsions violentes sont leur lot quotidien, et les assassinats de leaders communautaires trop gênants se poursuivent dans un pays où 98 % des crimes demeurent impunis. Deux prêtres de la paroisse de La Libertad qui les soutenaient étaient renvoyés en janvier 2012. D'autres dangers menacent la survie des communautés du Petén : l'accaparement des terres dédiées aux biocarburants et à l'élevage intensif du bétail et à la construction de barrages hydroélectriques. Un autre projet se profile dans le département du Petén,

riche de vestiges de la civilisation maya. Aux mains des poids lourds du secteur privé guatémaltèque, la fondation privée Pacunam entend développer des parcs « *archéologiques et naturels* » avec infrastructures et station touristique de luxe. L'exposition du musée des Arts premiers à Paris était chargée d'en assurer la promotion, et c'est sur les conseils de l'ambassade de France à Tegucigalpa que la multinationale Perenco parrainait l'événement pour redorer son image. Entre le 17 et le 20 septembre, la délégation guatémaltèque était présente à Genève et bénéficiait du soutien du Centre Europe Tiers Monde (Cetim), particulièrement actif à l'ONU sur les questions touchant le droit à la terre, à l'alimentation, à la santé et l'encadrement des transnationales.

La délégation a pu faire entendre sa voix à l'Organisation des Nations-Unies lors de la 21ème session du conseil des droits humains, rencontrer plusieurs rapporteurs et participer à une conférence «*Impunité au Guatemala. Quel accès à la justice pour les populations autochtones ?* » Le film documentaire de Grégory Lassalle était également projeté à la Maison des arts du Grütli et suivi d'un débat. Un nouvel espoir s'ouvre aussi à Paris, après la réception du 25 septembre de Ramon Cadena, Hilda Ventura et Mario Ramos à l'Assemblée nationale, par un groupe de députés (cf. interview Dominique Potier ci-dessous) déterminés à faire évoluer la législation. ❐

1. Amis de la Terre ; Association internationale de techniciens, experts et chercheurs ; Amnesty International France ; Attac ; CCFD ; Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale ; Centre de documentation et d'information sur la solidarité internationale, le développement et pour la défense des droits fondamentaux ; Cetim-Centre Europe Tiers monde ; Communauté genevoise d'action syndicale ; Collectif Alba ; Commission internationale des juristes ; Collectif Non au gaz et huile de schiste d'Alès (Gard) ; Fédération internationale des droits de l'homme ; France Amérique latine ; Association Guatemala Suisse ; Ligue internationale des droits de l'homme ; Peace Watch Suisse ; Sherpa ; Terre des hommes France.

Bibliographie : *L'Autre Guerre*, Miquel Dewever-Plana ; *Alma*, Isabelle Fougère, éd. Le Bec en l'air, Marseille, 2012. *Enquête au cœur des multinationales*, Attac sous la direction de Bernard Cassen et Gus Massiah, éd. Mille et Une Nuits, 2001. *Entreprises et violations des droits de l'homme, guide pratique sur les recours existants à l'intention des victimes et des ONG*, version 2012 éditée par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme.

Interview - Dominique Potier (député)

"Nous sommes très motivés et prêts à poursuivre le débat"

Homme de conviction, Dominique Potier s'engage sur la question des droits humains et entend agir contre l'impunité des multinationales dont les filiales opèrent à l'étranger. Avec six autres représentants au Parlement, le député de Meurthe-et-Moselle poursuit un dialogue avec le gouvernement pour une évolution de la loi française.

Comment avez-vous été amené à animer une réflexion sur la responsabilité pénale des entreprises avec un groupe de députés[1] ?

- Comme candidat aux législatives de 2012, j'ai été signataire du Pacte pour une Terre solidaire élaboré par le Comité catholique contre la faim et pour le développement[2]. Militant actif du CCFD et compagnon de route dans les années 1980, j'ai été sensibilisé aux questions internationales de ce mouvement qui s'intéresse à la structure même des systèmes économiques et politiques qui génèrent la misère. J'ai appris du CCFD que les combats se mènent ici et là-bas, et que la même logique est à l'œuvre. Comme jeune agriculteur, j'ai un peu voyagé en Afrique et en Amérique latine dans le cadre du Mijarc (Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique, ndlr) et observé de nombreux dénis de justice.

Quel regard portez-vous sur les multinationales ?

- Les multinationales communiquent beaucoup aujourd'hui pour dire qu'elles œuvrent pour un monde meilleur et s'autoproclament vertueuses, responsables sur le plan social et environnemental. Il y a quelques progrès, mais c'est faux le plus souvent. Les lois internationales ont ouvert un espace économique, mais elles ont négligé un élargissement aux droits humains. C'est l'angle d'action du CCFD, développé dans les seize points de son Pacte pour une Terre solidaire, et d'autres ONG. Je me suis saisi de cette opportunité et me suis engagé sur cette question qui touche les droits humains et environnementaux et la responsabilité sociale des entreprises.

Comment comptez-vous poursuivre votre action ?

- Rien ne doit justifier ce mépris des multinationales pour les droits humains fondamentaux. Il faut sortir du régime de l'impunité et lever l'obstacle de la justice en France. Dans des pays comme le Guatemala, des communautés rurales doivent avoir la possibilité d'engager un recours collectif et ester en justice en France contre la maison-mère. Nous devons faire de l'exigence de nos pratiques, un élément de différenciation. C'est un combat accessible qui peut devenir un atout et contribuer à l'image de la France dans les pays du Sud. On s'inscrit dans des partenariats, en gagnant à la fois en éthique et en parts de marché dans la durée. Nous sommes très motivés et prêts à pousuivre le débat.

Une rencontre avec la compagnie Perenco est prévue, et nous allons ouvrir un dialogue avec le gouvernement pour travailler sur des pistes et faire évoluer la loi française. Notamment avec Pascal Canfin, ministre délégué au développement auprès du ministre des Affaires étrangères, et avec Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur. Nous sommes au stade de la préparation d'une loi qui pourrait être votée sous cette mandature, dont nous serions les modestes artisans. ❐ **Propos recueillis par Eva Lacoste**

1. Autour de Dominique Potier (PS) : Eric Alauzet (EELV), François-Michel Lambert (EELV), Arnaud Leroy (PS), Chaynesse Khirouni (PS), Fabrice Verdier (PS), André Chassaigne (PCF).

2. Lancé le 2 février 2012 par le CCFD, le Pacte pour une Terre solidaire regroupe seize propositions qui concernent l'évasion fiscale, la régulation des multinationales, la spéculation sur les marchés agricoles et les droits des migrants. Parmi les 305 candidats signataires, 70 ont été élus députés, soit 12 % de l'hémicycle.

Le trou noir de la mondialisation économique

Propos recueillis par Eva Lacoste

Le CCFD-Terre solidaire poursuit son action pour un autre modèle de développement et appuie le collectif Guatemala engagé dans la régulation des multinationales à travers le cas Pérenco. Rencontre avec Antonio Manganella, chargé du plaidoyer Responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Comment expliquez-vous cette absence de responsabilité de la part des sociétés mères vis-à-vis de leurs filiales situées à l'étranger ?

- Pour moi, c'est le trou noir de la mondialisation économique. Celle-ci a connu un essor considérable ces trois dernières décennies avec l'émergence de l'Organisation mondiale du commerce qui a enlevé toutes les barrières. La chose ne serait pas forcément mauvaise si cette évolution s'était accompagnée d'une régulation des droits de l'homme et de l'environnement. C'est donc tout naturellement que le Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire est entré en contact avec le Collectif Guatemala, après la rédaction de son rapport sur le cas de la multinationale Perenco. Les acteurs de la mondialisation sont les multinationales, et ma première remarque est qu'elles en sont les bénéficiaires au Nord comme au Sud. On le voit dans l'érosion du droit social en France et en Europe, et dans le dumping des délocalisations. Les violations les plus flagrantes demeurent au Sud, et un exemple est significatif. La France interdit la fracturation hydraulique sur son territoire, mais laisse les entreprises françaises le faire à l'étranger. Perenco, par exemple, exploite le gaz de schiste en Tunisie depuis 2010.

Quels sont les mécanismes extra-judiciaires ?

- En 2011, l'Organisation des Nations-Unies a défini pour la première fois la responsabilité des Etats et des entreprises en matière de droits humains. Si le droit international s'adresse aux Etats, ces travaux sont importants du point de vue conceptuel. Ce nouveau cadre, intégré par l'Organisation de coopération et de développement économique, porte sur trois piliers : obligation pour les Etats de mettre en place des dispositifs législatifs et juridiques qui visent à prévenir les violations des entreprises ; identifier, prévenir, réduire et réparer les impacts potentiels découlant de leurs activités ; mise en place par les Etats d'un système de réparation pour les victimes des entreprises, à travers des mécanismes judiciaires ou extra-judiciaires ou des initiatives volontaires. L'Organisation de coopération et de développement économique a instauré un mécanisme, le "Point de contact national", censé promouvoir et vérifier le respect de ces principes par les entreprises. Le cadre est posé, mais il ne peut devenir contraignant que si les Etats l'intègrent à leur propre législation.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme offre-t-elle des recours ?

- Elle peut être saisie, mais elle n'intègre pas le concept d'extraterritorialité et ne peut donner un jugement. Dans le cas Perenco au Guatemala, on se retrouve dans une situation d'impunité. Il est bien de la

Antonio Manganella

Panoramiques

Cancres bancaires

L'enquête sur les soupçons de manipulations des taux interbancaires Libor ne fait que commencer. Neuf nouvelles banques, dont le Crédit Suisse et la Société Générale sont citées à comparaître devant la justice américaine. L'enquête conduite par les procureurs de l'état de New-York et du Connecticut se fait en parallèle d'autres investigations en Europe. Au total, seize banques sont désormais soupçonnées de manipulation des Libor, ces taux qui fixent les prix de produits financiers dans le monde entier.

Reclassement professionnel

L'ancien Premier ministre grec, Georges Papandréou, a fait sa rentrée des classes la semaine dernière. Celui qui a largement contribué à la mise sous tutelle de son pays par le FMI et l'Union européenne enseigne désormais la crise économique à la prestigieuse université de Harvard dans le Massachusetts. Comble de l'ironie, il touchera une rémunération de 46 000 par mois pendant que les enseignants grecs – et bien d'autres – voient fondre leurs salaires.

Renfort

Le groupe Vivendi vient d'annoncer l'arrivée de Vincent Bolloré au sein de son conseil de surveillance. Ce dernier vient en effet de dépasser le seuil de 5 % dans le capital de l'entreprise. Une arrivée de taille qui a immédiatement servi le titre du groupe qui clôturait en hausse de 1,75 % le jour même. La plus-value Bolloré tombe à pic avec la volonté du groupe de se recentrer sur ses activités de « contenu » (Canal+, Universal Music) en se délestant du poids des activités de téléphonie. Du gros business en perspective. ❐ **A. Ballario**

saisir, mais comme la Cour européenne des droits de l'homme, elle n'a pas les moyens d'imposer des sanctions satisfaisantes.

Et la norme ISO 26000 ?

- Il s'agit d'une norme privée adoptée en 2010, à laquelle ont participé des représentants du gouvernement, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail. C'est un outil que les entreprises peuvent appliquer, qui est vérifiable, mais non obligatoire. Là aussi, l'Etat pourrait les encourager par les appels d'offre qu'il passe avec les entreprises. Une autre manière de prévenir se trouve au niveau de la Coface. Celle-ci pourrait exercer une vigilance sur des conditions d'accès aux financements et aux garanties pour les entreprises qui agissent à l'étranger. C'est un système qui relève de la responsabilité, qui pourrait être efficace, et une autre mesure qu'on peut proposer.

La loi française dite de Nouvelle Régulation économique a-t-elle un poids ?

Elle est entrée en vigueur en 2002 et c'est la première fois en Europe qu'une loi impose aux entreprises une obligation de transparence. Celles-ci ont commencé à produire des rapports développement durable sur leurs activités en France et à l'étranger. Il s'agit toutefois d'une loi incitative, sans aucune sanction. Mais après le Grenelle de l'environnement de 2008, les ONG ont réussi à faire inscrire en 2010 dans la loi Grenelle, l'article 225 qui renforce le dispositif de transparence des entreprises, et dont les décrets d'application ont été publiés début 2012. Nous attendons de voir les résultats, sachant que le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises[1] a déposé un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat, considérant que ces décrets n'étaient pas conformes à l'esprit et à la lettre de la loi qui ne fait pas de distinguo entre entreprises cotées et non cotées.

Comment voyez-vous la situation en Amérique latine ?

- Cette région du monde réserve de vraies alternatives, et l'Europe devrait regarder attentivement ce qui s'y passe. Ses habitants sont très réveillés politiquement et, à l'instar de l'Afrique, ils subissent depuis trente ans un capitalisme prédateur qui accapare les ressources et dont ils ne voient pas les retombées. Une initiative innovante de Rafael Correa est à saluer. Le président équatorien a proposé de ne pas exploiter le pétrole du parc Yasuni, situé en zone amazonienne, classé zone protégée et désigné par l'Unesco en 1989 comme réserve de biosphère. En échange d'une aide volontaire internationale, à valoir sur les crédits carbone versés par les pollueurs d'autres régions du monde ayant signé en 1997 le protocole de Kyoto destiné à lutter contre le changement climatique.

Le jugement de l'affaire de l'Erika est-il un encouragement ?

- C'est en effet une première. En 1999, le naufrage de l'Erika, en dehors des eaux territoriales françaises, avait provoqué une marée noire de la pointe du Finistère à la Charente-Maritime. Le 25 septembre 2012, La Cour de cassation, la plus haute juridiction française, a estimé que la France était compétente pour juger des responsabilités dans ce naufrage et maintenu les condamnations prononcées en 2010 par la Cour d'appel de Paris à l'encontre de Total. On érode une jurisprudence de trente ans. Nous sommes sur la bonne voie, c'est un signe positif. Le législateur ne semble pas pour l'instant de saisir d'un dossier essentiellement politique. De notre côté, nous nous préparons, avec la société civile, à soutenir un éventuel travail législatif Sur le plan juridique, nous sommes appuyés par Sherpa et travaillons avec des juristes de la Cour internationale de justice. Et nous comptons beaucoup sur le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises coordonné par le CCFD. La possibilité de réviser le code civil a été présentée deux fois à l'Assemblée nationale, en 2005 et 2008. Notre idée est de le revoir au niveau de l'article qui définit la responsabilité délictuelle du fait d'autrui. Nous estimons qu'elle devrait être élargie aux sociétés multinationales et à leurs filiales présentes dans des juridictions autres que françaises. C'est d'autant plus important que dans la plupart des pays du Sud la justice ne fonctionne pas, en raison des fortes collusions Etat-entreprises. ❐

1. Alternatives économiques, Amis de la Terre, Amnesty International France, Centre français d'informations sur les entreprises, CFDT, CGT, Collectif Ethique sur l'étiquette, CCFD-Terre solidaire, France Nature Environnement, Ligue des droits de l'homme, Peuples solidaires, Sherpa, Fondation WWF France.